

Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de Bénesse-Maremne Les règles de sécurité et de bonne conduite

BIEN PRÉPARER LA VISITE

- ✓ Les visiteurs sont priés de se présenter au siège social du Sitcom - ZA D'ARRIET – 62 chemin du Bayonnais - 40230 BENESSE MAREMNE. **Pour des raisons de logistique et de sécurité, tout visiteur en retard se verra refuser l'accès à la visite. Merci de prendre vos dispositions pour être à l'heure.**
- ✓ Toutes les visites proposées par le SITCOM Côte sud des Landes sont gratuites et durent en moyenne 1h30.
- ✓ **Pour des raisons de sécurité :**
 - Le nombre maximum de personnes autorisées pour une même visite est **strictement fixé à 12. Aucune personne supplémentaire ne sera acceptée même si elle est présente sur le site.**
 - Il est obligatoire de porter des **chaussures fermées** pour visiter le site.
- ✓ Les visites ne sont pas accessibles aux personnes à mobilité réduite et aux enfants de moins de 8 ans.
- ✓ La visite est fortement déconseillée aux personnes sujettes au vertige.
- ✓ Merci de bien vouloir vous équiper avec des vêtements adaptés en cas de pluie.
- ✓ **Mineurs** : pour des raisons de sécurité, les enfants sont sous l'entière responsabilité des responsables légaux majeurs ou des accompagnateurs.
- ✓ Les animaux ne sont pas acceptés.

DURANT LA VISITE

- ✓ Le jour de la visite, **les visiteurs doivent respecter les consignes de sécurité en vigueur sur le site ainsi que le port des Equipements de Protection Individuelle** (port du casque, gilets fluorescents, etc...).
- ✓ Les visiteurs sont priés de respecter le balisage mis en place, le sens de visite, les marquages au sol, les distances de sécurité et de ne pas s'éparpiller.
- ✓ Il est formellement interdit de fumer dans l'enceinte des locaux du Sitcom et de l'UVE.
- ✓ Il est formellement interdit de prendre des photos des agents en exercice sans autorisation préalable.
- ✓ La récupération est interdite sur l'ensemble du site.
- ✓ Les téléphones portables doivent être éteints pendant la visite.
- ✓ En cas d'alarme, les visiteurs sont priés d'évacuer dans le respect des consignes données par le guide accompagnateur et de se rapprocher des sorties de secours en suivant le plan d'évacuation.

En cas d'annulation de votre part, merci de nous prévenir le plus tôt possible.

En fonction des conditions climatiques ou des aléas/contraintes techniques liées au fonctionnement de l'UVE, les visites sont modulables ou annulables. Les visites annulées pourront être reportées suivant les disponibilités du planning.

✂ -----

NOM : PRENOM : DATE DE LA VISITE : / /

ORGANISME (le cas échéant) :

TEL : MAIL :@.....

COMMUNE :

Je soussigné, M./Mme,

Organisme : Responsable de (nombre) personnes
m'accompagnant (Cochez et remplir seulement le cas échéant)

Certifie avoir pris connaissance du règlement ci-dessus et m'engage à le respecter.

Fait à le / /

Signature :

Un exemplaire du présent règlement doit être renvoyé au service communication / prévention déchet par courrier ou par mail au plus tard 8 jours avant la visite.